

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 janvier 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 janvier 2012

Délibération n° : 7-2012

Objet : Centre Multimédia de la Ville de Dijon – convention de partenariat

Dès janvier 2012, l'Escale d'Alembert propose une nouvelle activité aux personnes âgées de plus de 60 ans fréquentant habituellement la structure.

Il s'agit d'un cycle informatique, en partenariat avec le Centre Multimédia, qui a lieu dans les locaux de la Médiathèque Champollion, une demi-journée par semaine.

La séance est proposée à titre gratuit pour les participants et pour les accompagnateurs du CCAS (agents et bénévoles).

Aussi, les membres du Conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tout document relatif à ce dossier.

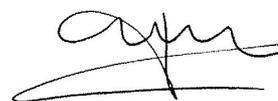
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration proposé le :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

20 JAN. 2012

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

18 JAN. 2012

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2012, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, sa Vice-Présidente,

ET

LE CENTRE MULTIMEDIA - Médiathèque Champollion, 14 rue Camille Claudel 21000 DIJON, représenté par Monsieur MONIN.

Préambule

La présente convention a pour but de fixer les conditions selon lesquelles les deux parties collaborent en vue de proposer une initiation à l'informatique aux personnes de plus de 60 ans, participant aux activités de l'Escale d'Alembert, et domiciliées à Dijon.

Article 1 – L'activité informatique a lieu au Centre Multimédia à la Médiathèque Champollion, situé 14 rue Camille Claudel à Dijon.

Article 2 – La séance dure 2 heures et a lieu un après-midi par semaine.

Article 3 – L'activité est menée par un animateur du Centre Multimédia en présence d'animateurs et de bénévoles de l'Escale d'Alembert pour aider les personnes âgées à suivre l'activité.

Article 4 – La présente convention autorise la gratuité de l'activité informatique pour les personnes âgées participantes ainsi que pour les agents et bénévoles, accompagnateurs du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 5 - La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 mois.

Article 6 – En tant que de besoin, les parties font attribution expresse de compétence aux juridictions de Dijon.

Fait en double exemplaire à Dijon, le

Pour le Centre Multimédia,
M. MONIN,

Directeur

Pour le CCAS,
Françoise TENENBAUM,

Vice-Présidente du CCAS